

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 8	16
Total des voix : 21		

Date de convocation
26/02/2025

Délibération
n°25_03_B2_11

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou)

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

6 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à Jacques AVANIAN ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Bernard CLAP ; **Ariette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Jean-Pierre BAGARRE ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Magali STURMA-CHAUVEAU

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Antoine FAURE

1 porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Jean-Charles BORGHINI

Remboursement des frais de Myette GUIOMAR et de Georges OLIVARI au titre de leurs fonctions au Conseil scientifique du Parc

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte modifié par délibération du comité syndical en date du 30 mars 2023

Vu la délibération du comité syndical en date du 3 octobre 2024 approuvant le règlement intérieur du conseil scientifique du Parc naturel régional du Verdon

Suite au renouvellement des membres du Conseil scientifique du Parc, Myette GUIOMAR occupe désormais la Présidence du Conseil scientifique du Parc et elle est épaulée dans sa fonction par deux vice-présidents : Sébastien OLIVEAU et Georges OLIVARI.

Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent être amenés à participer à des colloques, séminaires et surtout participer aux travaux du CORP, le Comité d'Orientation Recherche et Prospective mis en place par la Fédération nationale des PNR. Le CORP est l'instance qui réunit les présidents des Conseils scientifiques de tous les PNR.

Sébastien OLIVEAU peut se faire prendre en charge ses frais de déplacements liés à ses activités au Conseil scientifique du Parc par son employeur. Ce n'est en revanche pas le cas pour Myette Guiomar et Georges Olivari (retraité).

Il est proposé aux membres du Bureau du Parc, ponctuellement, de les rembourser ou, quand ce sera possible, de leur éviter d'avancer ces dépenses.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver le principe de rembourser les frais de déplacements et d'hébergements de Myette Guiomar et de Georges Olivari qui découlent de leurs missions au Conseil scientifique du Parc et qui sont nécessaires pour permettre au Conseil scientifique de jouer pleinement son rôle, en appui à la mise en œuvre de la Charte du Parc ;
- sachant que ces frais resteront ponctuels et strictement liés aux nécessités de l'animation de l'instance du Conseil scientifique du Parc ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme


Le Président
Bernard CLAP